

de régler le différend. Mais il y a d'autres motifs. Ainsi, je crois que les honorables députés de la droite se sont laissés influencer par la raison politique. L'honorable premier ministre (sir Wilfrid Laurier) a déclaré que toute la controverse pivote sur le choix de la capitale politique. Je n'oserais contredire cette assertion, car l'honorable premier ministre est censé connaître mieux que les honorables députés de la gauche, les motifs qui ont amené le présent règlement. Si cette considération est surtout celle qui a présidé à la délimitation, je crois qu'il serait à propos que le premier ministre l'affirmât. Je désirerais citer une couple d'anomalies, avant que cette question ne soit définitivement réglée. Le ministre de l'Intérieur a dit qu'on avait accordé plus de représentation aux vastes régions du nord qu'aux circonscriptions du sud. Medicine-Hat est bien plus grand que les divisions du centre. Par exemple Lacombe, Ponoka, Wetaskiwin et Leduc ensemble, n'ont probablement pas plus de superficie que la circonscription de Medicine-Hat.

Lorsque l'honorable ministre a fait le tour des districts et qu'il s'est aperçu que les plus vastes devaient être plus largement représentés, il n'a pas dû oublier Medicine-Hat, qui est un très grand district et qui devrait, par conséquent, avoir plus de représentation. Comment ce comté a-t-il été délimité? Dans le cas de la Rivière-de-la-Paix et d'Athabaska, l'honorable ministre a tranché la difficulté, en les divisant en deux circonscriptions. Dans le cas de Medicine-Hat, il a tranché la difficulté en lui adjoignant une quarantaine de townships, en lui donnant une population quasi double des autres circonscriptions et une superficie trois ou quatre fois plus grande. Comment justifier cela? On a parlé de Stony-Plain. Il y a un cordon de cultivateurs sur une des côtes de cette circonscription, et il aurait été facile d'étendre un peu vers l'ouest les limites des circonscriptions avoisinantes, afin d'inclure tous les électeurs de Stony-Plain. Trois ou quatre raisons, selon moi, militent contre l'adoption du bill tel qu'il est. Tout le monde sait, et les honorables députés de la droite l'admettront sans peine, que les esprits, surtout parmi les protestants, sont très montés en Canada, quel qu'en soit le mobile, contre la délimitation de cette province et contre les clauses scolaires que nous discutons depuis plusieurs mois. Eu égard à cette disposition d'esprit de la population, il me semble que le Gouvernement aurait agi sagement en confiant la délimitation des divisions à un tribunal impartial et indépendant. Il n'y a pas à nier que la répartition actuelle donne à la population du nord, y compris les métis, une prépondérance électorale hors de toute proportion avec celle qui est donnée à l'électorat du reste de la province. Les chiffres du recensement de la population, dans cette région septentrionale, ont été donnés aujourd'hui. Ils comprennent tout Athabaska, qui a maintenant deux

députés et ils montrent que cette région compte 3,090 catholiques romains, 264 anglicans, 23 presbytériens et 2 méthodistes. Beaucoup de gens croiront et sans doute croient qu'il faut attribuer à cette circonstance la prépondérance électorale donnée à la moitié septentrionale de la province.

Il eut été bien plus sage pour le Gouvernement, afin de ne pas justifier ce sentiment d'animosité, de chercher à apaiser les passions, en laissant les juges délimiter les districts. On a insinué qu'il n'y a pas d'objection à la conformation des districts; mais j'en ai moi-même, et de fortes. Je ne me soucie pas de la querelle entre le Sud et le Nord, mais je trouve qu'on peut appliquer à plusieurs de ces circonscriptions la définition géométrique d'une ligne, c'est-à-dire la longueur sans la largeur.

Un coup d'œil sur la carte nous convainc que la délimitation est absolument mal faite. Un tribunal impartial aurait divisé ces districts d'une façon acceptable pour tout le monde, et les nouvelles provinces auraient débuté dans la paix et la concorde. Il est malheureux qu'elles débutent par une querelle envenimée au sujet du choix de la capitale politique. Elles ont bien d'autres questions importantes à régler et le gouvernement fédéral aurait pu facilement éviter cette controverse. Le choix de Red-Deer aurait peut-être réglé le conflit entre Edmonton et Calgary et fait disparaître la jalousie qui existe entre ces villes. Le Gouvernement a agi à sa guise au sujet des écoles, du nombre des provinces et de la disposition des terres; il devrait au moins accéder à notre manière de voir et permettre aux juges de délimiter les circonscriptions.

M. HERRON : Une fois de plus je dois me plaindre que Lethbridge et Cardston ne sont pas suffisamment représentés d'après l'annexe en discussion. Cardston est une des régions les plus peuplées de cette province. Elle est desservie par une grosse compagnie d'irrigation qui doit arroser un demi-million d'acres de terre. S'il y avait quelque moyen sûr de connaître le chiffre de sa population, l'on verrait que la représentation n'est pas proportionnelle. Le cas de Lethbridge est encore pire. La petite ville de Raymond, par exemple, qui n'existait pas il y a trois ans, compte aujourd'hui 3,000 âmes; elle contient la raffinerie de sucre la mieux outillée du pays, qui fonctionne presque toute l'année. Lors de la dernière élection, la petite ville de Raymond, avec sa population de 3,000, n'a enregistré que 113 votes, ce qui prouve que le suffrage exprimé ne saurait indiquer la population. Lethbridge a de grands intérêts dans les mines et dans la finance, elle est une des villes les plus prospères de l'Ouest et elle est entourée de terres fertiles et cultivables. Je ne m'explique pas que ces grands intérêts ne soient représentés que par un seul député, tandis que certaines circonscriptions du nord, qui ne sauraient